

**COMITE DE GESTION PARITAIRE ANNUEL
DE LA CONVENTION COLLECTIVE D'ASSURANCE PRÉVOIRETRAITE**

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2023**

Conformément à l'accord de gestion paritaire de la convention collective d'assurance PrévoirRetraite conclu entre l'association Agora et la compagnie Prévoir-Vie ("**Convention**"), le Comité de Gestion composé de trois représentants de chacune des parties s'est réuni en audioconférence le 7 février 2023 pour analyser les résultats de la Convention, son évolution, le compte de participation au titre de l'exercice 2022.

La Présidence du dernier Comité de Gestion Paritaire (réunion du 8 février 2022) ayant été assurée par Prévoir-Vie Groupe Prévoir, la présidence du présent Comité de Gestion Paritaire annuel de la Convention est assurée par Agora.

APPEL A CANDIDATURE : il est demandé à tout adhérent à la convention collective d'assurance PrévoirRetraite, désireux de faire partie du comité de gestion paritaire, de bien vouloir se faire connaître auprès de l'association.

I - ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE PRÉVOIRETRAITE

1. Entrées

a) Adhésions nouvelles

Arrêt de la commercialisation en mai 1999.

b) Versements supplémentaires

Année	Nombre	Montant total Valeurs en euros	Montant moyen Valeurs en euros	Nb. versements suppl. / nb. moyen contrats en cours
2015	76	700.639	9.219	0,5%
2016	110	968.718	8.807	0,8%
2017	108	915.653	8.478	0,9%
2018	134	1.242.824	9.275	1,3%
2019	114	1.085.671	9.523	1,2%
2020	114	721.241	6.327	1,4%
2021	86	611.962	7.116	1,2%
2022	67	514.166	7.674	1,1%

2. Cotisations moyennes sur l'ensemble du portefeuille

Année	Cotisation moyenne Retraite seule Valeurs en euros	Évolution	Cotisation moyenne Retraite + temporaires Valeurs en euros	Évolution
2015	149,73	+2,7%	158,72	+2,5%
2016	154,26	+3,0%	163,12	+2,8%
2017	157,81	+2,3%	166,53	+2,1%
2018	161,99	+2,7%	170,53	+2,4%
2019	167,36	+3,3%	175,64	+3,0%
2020	172,22	+2,9%	180,21	+2,6%
2021	176,81	+2,7%	184,49	+2,4%
2022	181,88	+2,9%	189,16	+2,5%

3. Sorties

a) Mises en réduction

Année	Nombre	Nb. Réductions / nb. Moyen contrats en cours
2015	247	1,6%
2016	206	1,5%
2017	129	1,1%
2018	109	1,0%
2019	87	0,9%
2020	86	1,0%
2021	62	0,9%
2022	77	1,2%

b) Rachats totaux

Année	Nombre	Montant total Valeurs en euros	Montant moyen Valeurs en euros	Nb. Rachats totaux / nb. Moyen contrats en cours
2015	599	7.396.969	12.349	4,0%
2016	442	5.520.789	12.490	3,3%
2017	326	4.311.850	13.227	2,7%
2018	224	3.643.850	16.267	2,1%
2019	193	2.770.572	14.355	2,1%
2020	147	2.691.782	18.311	1,8%
2021	166	3.623.153	21.826	2,3%
2022	166	3.604.778	21.716	2,6%

c) Rachats partiels

Année	Nombre	Montant total Valeurs en euros	Montant moyen Valeurs en euros	Nb. rachats partiels / nb. moyen contrats en cours
2015	2.587	11.092.963	4.288	17,1%
2016	2.169	9.434.996	4.350	16,1%
2017	1.971	9.292.672	4.715	16,5%
2018	1.886	8.948.766	4.745	17,8%
2019	1.459	7.749.004	5.311	15,6%
2020	1.030	5.980.911	5.807	12,5%
2021	991	5.883.264	5.937	13,7%
2022	1.066	7.019.679	6.585	17,0%

d) Sinistres

Année	Nombre	dont ... restent en cours
2015	70	18
2016	50	6
2017	48	11
2018	38	5
2019	79	9
2020	61	7
2021	51	6
2022	50	5

e) Échéances

Année	Nombre	Montant total Valeurs en euros	Montant moyen Valeurs en euros	Nombre conversions en rente
2015	1.602	50.135.510	31.296	0
2016	1.544	52.751.834	34.166	0
2017	1.519	49.435.797	32.545	0
2018	1.305	42.337.437	32.442	0
2019	1.202	37.714.421	31.376	0
2020	1.115	37.266.635	33.423	0
2021	1.086	35.838.414	33.000	1
2022	962	29.083.637	30.232	1

f) Autres chiffres significatifs

montants en milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Cotisations (épargne et décès)	14.505	16.369	-11%
<i>Dont versements supplémentaires</i>	514	612	-16%
Sinistres	1.330	1.383	-4%
Rachats totaux	3.605	3.623	0%
Rachats partiels	7.020	5.883	19%
Échéances	29.084	35.838	-19%
Provisions constituées à la fin de l'exercice	317.716	338.770	-6%

4. Commentaires

Au 31 décembre 2022, le portefeuille comprend 5.818 adhésions en cours de paiement et 3.021 adhésions dénommées par nos soins "libérées"¹ ou faisant l'objet d'une réduction, contre 6.725 adhésions en cours et 3.135 adhésions dites "libérées" et réduites au 1^{er} janvier.

Compte tenu de l'arrêt de la commercialisation de PrévoirRetraite, les nouvelles adhésions sont nulles et la baisse des effectifs se poursuit donc mécaniquement. Toutefois, le portefeuille continue à enregistrer des versements libres supplémentaires. La diminution du nombre d'adhésions en cours est en légère hausse entre 2022 et 2021 (-13,5%) par rapport à l'évolution entre 2021 et 2020 (-12,8%).

Le nombre de réductions est en hausse. La proportion de réductions par rapport au nombre de contrats en cours est en hausse, à un niveau équivalent aux années 2016-2018. En 2022, les mises en réduction représentent 1,2% du nombre moyen de contrats en cours contre 0,9% en 2021.

En 2022, la proportion de rachats totaux et de rachats partiels sur le nombre d'adhésions en cours est en hausse :

- 166 rachats totaux, soit 2,6% du nombre moyen d'adhésion en cours de paiement (2,3% en 2021), le montant moyen du rachat total est stable (évolution de -0,5% par rapport à 2021),
- 1.066 rachats partiels (soit 17% du nombre moyen d'adhésions en cours de paiement), contre 991 en 2021 (soit 13,7% du nombre d'adhésions en cours). La proportion de retraits partiels retrouve le niveau des années 2015-2018. Le montant moyen du rachat partiel est en hausse de 10,9%, cette hausse s'explique en partie par un nombre plus important de retraits partiels de plus de 50 k€ (14 en 2022 contre 7 en 2021). Hors ces retraits de plus de 50 k€, la hausse du montant moyen aurait été de 6%, progression proche de la progression de la provision moyenne entre 2022 et 2021 (+4.8%).

Le nombre de sinistres est stable (50 décès contre 51 en 2021). Parmi les 50 décès survenus dans l'exercice 2022, 5 adhésions ont continué à être alimentées par le conjoint en vue de se constituer une retraite.

Le nombre d'adhésions en échéance continue à décroître, son montant moyen est en baisse (30 k€ contre 33 k€ en 2021). Les années d'échéances importantes en nombre sont passées, désormais le nombre annuel d'échéances sera de l'ordre de 1.180 jusqu'en 2027, puis il diminuera rapidement jusqu'aux dernières échéances en 2036.

Enfin, la cotisation mensuelle moyenne évolue de +2,5%, évolution stable par rapport à l'an passé.

¹ A savoir, toute adhésion ayant fait l'objet d'une prolongation au terme sans obligation de règlement de primes.

II - RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

1. Taux minimum du portefeuille de PrévoirRetraite

Le portefeuille de PrévoirRetraite comporte plusieurs taux minimum différents :

- 2,25% pour les adhésions souscrites avant juin 1995,
- 3% pour les adhésions souscrites de juin 1995 à décembre 1998,
- 2% pour les adhésions souscrites en 1999,
- 4,50% pour les adhésions souscrites entre juin 1995 et janvier 1998 en bénéficiant.

Par ailleurs, compte tenu de la baisse du taux moyen des emprunts de l'état français, en mars 2015, le taux technique des versements libres supplémentaires est passé à 0% (contre 1% auparavant).

2. Détermination des taux de participation aux bénéfices

Suivant la fusion des cantons de la convention PrévoirRetraite dans le fonds général de Prévoir-Vie en 2013, la détermination des taux de participation aux bénéfices des adhésions résultant de la convention PrévoirRetraite est fonction du seul fonds général de Prévoir Vie.

Le fonds général est alimenté lors de chaque exercice par la dotation de participation aux bénéfices réglementaire (et par une dotation complémentaire discrétionnaire). Conformément aux exigences du Code des assurances, les sommes affectées au fonds de participation aux bénéfices doivent être intégralement distribuées dans un délai de 8 ans à compter leur affectation.

La détermination des taux de participation aux bénéfices à servir au titre des contrats d'assurance produits par Prévoir-Vie (y compris au titre des adhésions de la Convention PrévoirRetraite) est réalisée en tenant compte de trois contraintes :

- servir des taux d'intérêt dans la moyenne du marché afin de préserver les intérêts de ses souscripteurs/adhérents assurés,
- respecter les Recommandations de l'ACPR qui incite les assureurs à constituer des réserves de participation aux bénéfices pour les années futures afin de se prémunir contre les conséquences résultant d'une hausse significative des taux d'intérêt,
- respecter les exigences du Code des assurances en distribuant les dotations de participation aux bénéfices de Prévoir-Vie dans un délai de 8 ans à compter de leur constitution.

Au 31 décembre 2022, le fonds de participation aux bénéfices de Prévoir-Vie s'élevait à 75,8 M€ avant affectation de la dotation au titre de l'exercice 2022 d'un montant de l'ordre de 62 M€. Suivant cette dotation, le fonds de participation aux bénéfices de Prévoir-Vie s'élèverait ainsi à environ 137,8 M€.

De 2014 à 2021, les adhérents de PrévoirRetraite ont bénéficié de taux très supérieurs (entre 3,20% et 3,40%) aux taux moyens servis sur le marché de l'assurance vie. Ces taux élevés s'expliquaient par la distribution aux adhérents, dans le respect des délais réglementaires, du fonds de participation qui leur était acquis constitué avant l'intégration de la convention PrévoirRetraite dans le fonds général de la Compagnie. Le reliquat du fonds PrévoirRetraite ayant été consommé fin 2021, les adhérents PrévoirRetraite ont reçu en juillet 2022 un taux de participation aux bénéfices de 1,60% en recul par rapport aux années antérieures mais qui restait au-dessus des taux du marché (pour rappel de l'ordre de 1,20%).

Sur la base d'un taux compris entre 1,80% (en ligne avec les niveaux de taux publiés par les assureurs au 31 janvier 2023) et le taux minimum garanti servi en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de la décision à intervenir, la participation aux bénéfices devant être servie au titre de l'exercice 2022 devrait être de l'ordre de 1.139 k€.

3. Décision d'attribution des taux de participation aux bénéficiaires

Après échanges, l'Association Agora approuve la proposition de Prévoir-Vie de servir, au 1^{er} juillet 2023, un intérêt complémentaire portant le taux d'intérêt global en fonction des différentes générations d'adhésions et de versements comme suit :

Intérêt de base (taux technique)	Intérêt complémentaire	Intérêt global au 01/07/2023
Adhésions au taux minimum de 2,25%	0%	2,25%
Adhésions au taux minimum de 3%	0%	3%
Adhésions au taux minimum de 2%	0%	2%
Adhésions au taux de minimum 4,50%	0%	4,50%
Versements libres supplémentaires au taux de minimum 1%	0,8%	1,8%
Versements libres supplémentaires au taux de minimum 0%	1,8%	1,8%

4. Apprécier la performance au titre de l'exercice 2022

Au titre de 2022, il convient de relever que :

- l'évolution de l'indice des prix est de +5,9% en 2022 contre +2,8% en 2021 (évolution de l'indice des prix en 2022 – source INSEE),
- le taux de rendement du livret A est passé de 1% à 2% depuis le 1^{er} août 2022, , soit un taux de rendement moyen de 1,38% en 2022,
- le taux ESTER (taux interbancaire de référence de la zone euro) remplaçant le taux EONIA a été négatif à -0,007% en moyenne,
- le TME (taux moyen de rendement des emprunts d'Etat et des obligations assimilables du Trésor (OAT), d'une durée supérieure à 7 ans), a été de 1,72% en moyenne,
- le TMO (taux moyen de rendement des obligations du secteur public et de tous les emprunts à plus de 7 ans garantis par l'Etat) a été de 1,92% en moyenne.

Tous les adhérents recevront individuellement l'ensemble des informations prévues par l'article L. 132-22 du Code des assurances qui inclut notamment le taux d'intérêt global servi au 1^{er} juillet 2023.

Le Président de Prévoir-Vie Groupe Prévoir

Le Président d'AGORA